

Le raccordement au réseau public d'assainissement



Se raccorder, un atout pour l'avenir !

Votre confort personnel nettement amélioré

Un avantage supplémentaire pour vendre ou louer votre bien immobilier

Vous respectez la loi (article L. 1331 du Code de la Santé Publique)

RACCORDEMENT DES EAUX USÉES



Aide 1000 €

ou

+ Relèvement des eaux usées ⁽¹⁾ 1600 €

RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE



Aide 800 €

JUSQU'À
100%
D'AIDE*

(1) Si votre habitation est en contrebas.

* Les aides cumulées de l'Agence de l'Eau (en vigueur jusqu'au 31/12/2012) et du Conseil Général ne peuvent dépasser le montant des travaux.



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS . PICARDIE

www.eau-artois-picardie.fr

**SOYEZ BRANCHÉ
RACCORDEZ-VOUS !**